



## **AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE DE L'AUTONOMIE SUR LA STRATEGIE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DANS LE SYSTEME DE SANTE Adopté par vote électronique le 3 juillet 2024**

### **Contexte et objectifs :**

Conformément à l'article D.1432-32 du code de la santé publique, la CRSA émet un avis sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé.

### **Date et lieu de la consultation :**

Présentation de l'avancement de la stratégie régionale d'investissement et échanges lors de l'Assemblée plénière du 1<sup>er</sup> février 2024, vote dématérialisé organisé du 2 au 3 juillet 2024.

### **Observations :**

Lors de la plénière du 1<sup>er</sup> février 2024, les membres de la CRSA ont pu saluer l'association des instances de démocratie sanitaire à la stratégie régionale d'investissement. En effet, la CRSA a été retenue comme Comité régional d'investissement en santé (CRIS), comité chargé de suivre cette stratégie. De plus, ils soulignent le fait que les Conseils territoriaux de santé (CTS) aient été associés lors de son élaboration. Néanmoins, elle rappelle l'importance d'inclure les instances de démocratie en santé y compris dans la construction et le suivi des projets notamment les CTS et les représentants des usagers des commissions des usagers et des conseils de vie sociale.

Dans un contexte d'inflation des coûts de construction, la CRSA s'inquiète de la bonne mise en œuvre des projets accompagnés, dans leur dimensionnement, leur qualité (sortir des logiques du moins disant) et le calendrier initialement prévu. Un point de vigilance est apporté sur la santé financière des organisations qui portent ces projets et qui doivent être en capacité d'honorer leurs emprunts sur le long terme.

Par ailleurs, la CRSA souhaite qu'une attention particulière soit portée sur la question de l'accès aux soins dans la définition et la mise en œuvre des projets. En effet, il serait intéressant avant chaque investissement que l'ARS puisse approfondir la question des causes de la baisse d'activité constatée dans les hôpitaux. Il importe d'identifier si cette baisse est majoritairement liée à une évolution des besoins sur un territoire ou est imputable à un manque de ressources humaines. Dans ce contexte de forte évolution des pratiques, il est également nécessaire de penser des investissements modulables au regard des besoins réels qui évoluent également dans le temps.

L'ARS a mentionné un taux d'aide supérieur en Normandie par rapport aux autres régions et la prise en compte du taux d'équipement de chaque territoire. Néanmoins, la CRSA souligne que ce taux d'équipement ne reflète pas nécessairement la vétusté des équipements en place ni leur adéquation aux besoins.

D'autre part, la CRSA souhaite souligner que la stratégie régionale d'investissement devrait être l'occasion pour l'ARS de rééquilibrer les secteurs public et privé en matière ambulatoire.

La CRSA invite l'ARS à poursuivre l'aide aux établissements médico-sociaux dits spécifiques, non concernés par le Ségur investissement tout en soulignant la nécessité d'un plan d'investissement plus global sur le champ médico-social.

**Avis :**

**En conséquence, la CRSA émet un avis favorable sur la stratégie régionale d'investissement dans son état d'avancement, tout en insistant sur la nécessité d'associer les instances locales de démocratie en santé afin de permettre une réelle implication des usagers et ainsi de pouvoir financer des projets au plus près des besoins réels de la population.**

**Elle restera attentive à la mise en œuvre de cette stratégie et demande à être informée régulièrement sur les projets et la manière dont ils sont conduits.**